



santé  
famille  
retraite  
services

## La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous  
informe

### famille - jeunes

## J'ai une perte de revenus, quels sont mes droits ?

La perte d'un emploi entraîne souvent une baisse ou une perte de revenus ou une absence de complémentaire santé. Pour limiter l'impact de cette situation sur votre quotidien, vous avez des droits. Ils vous permettent de bénéficier de certaines aides.

#### Perte ou absence d'emploi, ou réduction d'activité

Perdre votre emploi c'est vous trouver dans nouvelle situation qui peut vous ouvrir droit à des prestations sociales. Ces aides pourront vous aider à faire face aux dépenses du quotidien : garde de vos enfants, paiement de votre loyer...

Si vous avez un emploi avec des revenus faibles, la MSA peut vous verser chaque mois la Prime d'activité. Ce complément de revenu s'adresse à tous : salarié, exploitant agricole, et même étudiant salarié ou apprenti dès 18 ans.

Le RSA (Revenu de solidarité active) peut vous garantir un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus et cela, que vous soyez salarié, exploitant agricole ou chef d'entreprise agricole. Son montant est déterminé en fonction de la composition de votre foyer. Le RSA ne se limite pas à une aide financière, il vous permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenu et conseillé dans la construction d'un projet professionnel et dans vos démarches.

#### Vous êtes jeune et démarrez dans la vie active

Premier emploi, premier appartement, gestion des dépenses du quotidien... Pour mieux appréhender et gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent.

ment, gestion des dépenses du quotidien... Pour mieux appréhender et gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent.

#### Pour vos soins de santé aussi, la MSA vous aide

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous préservez votre santé et celle de vos proches. Elle fonctionne comme une mutuelle. En présentant votre Carte vitale, vous n'avez aucun frais à avancer chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi pour vos lunettes et prothèses dentaires. Les frais seront pris en charge par votre MSA. Combien ça coûte ? La complémentaire santé solidaire peut ne rien vous coûter ou coûter moins de



1 € par jour selon votre situation et les ressources des personnes composant votre foyer.



### Quel que soit votre « coup dur », ne restez pas sans droit !

Santé, Famille, Logement, Retraite, Solidarité, Autour de l'emploi : faire le point et évaluer vos droits ne vous prendra que quelques minutes. Accédez à 33 aides sociales sur le site du gouvernement : <https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

Ce portail universel est destiné à tous, que vous soyez en activité, sans emploi ou à la retraite.

Simple, facile et rapide, il vous permet de visualiser et comprendre vos droits et prestations, simuler vos droits sociaux et faire vos démarches en ligne.

Grâce à ce site, après avoir vérifié si vous remplissez les conditions, vous pourrez entre autres, déposer votre demande de Prime d'activité, de RSA, demander la Complémentaire santé solidaire.



#### Demandez vos droits en ligne aussi grâce aux services en ligne MSA

Après avoir fait vos simulations de droits, vous pouvez demander les prestations qui pourraient vous être allouées en vous rendant sur la page d'accueil du site internet de la MSA, via Mon espace privé. C'est facile et rapide.

Et si vous rencontrez des difficultés à accéder ou à utiliser les services en ligne MSA ou que vous avez une question sur votre compte *Mon espace privé*, vous pourrez interroger l'assistance en ligne que la MSA met à votre disposition. Elle vous est exclusivement dédiée pour vous accompagner dans vos démarches sur internet, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30. Composez le 03 20 900 500 (prix d'un appel local).



Pour accéder ou vous inscrire à *Mon espace privé*, flashez le QR code ou suivez le lien <https://franchecomte.msa.fr/tp>

